

MINISTERE DE LA CULTURE,
DES ARTS ET DU TOURISME

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU MUSÉE NATIONAL

APPEL À CANDIDATURE

CONCOURS

**POUR LA CONCEPTION D'UN
LOGOTYPE ET LA PROPOSITION
D'UN SLOGAN POUR LE MUSÉE
NATIONAL DU BURKINA FASO**

Table des matières

I. Contexte et Justification	3
II. Objet.....	3
III. Conditions de participation.....	4
IV. Dossier de candidature	4
V. Critères de sélection	4
VI. Jury.....	4
VII. Prix	5
VIII. Droits.....	5
IX. Calendrier.....	5

I. Contexte et Justification

Le Musée national du Burkina a été créé par la loi n°42/62/AN du 13 novembre 1962. En 2002, il a été érigé en Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT). Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Musée national du Burkina Faso a pour missions principales de :

- conserver les témoins matériels et immatériels les plus représentatifs de l'identité culturelle des différentes composantes de la nation burkinabè ;
- entreprendre des recherches sur les témoins matériels les plus représentatifs de l'identité culturelle des différentes composantes de la nation burkinabé ;
- contribuer au développement des musées du Burkina Faso ;
- contribuer à la connaissance et à la promotion des valeurs culturelles des autres peuples.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique de développement 2020-2025, le Musée national du Burkina Faso lance un concours pour la conception d'un logotype ou logo et la proposition d'un slogan pour une bonne visibilité et une meilleure communication de ses activités.

II. Objet

Le Musée national du Burkina Faso lance un concours pour la conception et la réalisation d'un logotype qui lui servira d'identité graphique d'une part et la proposition d'un slogan d'autre part. La proposition devra faire ressortir le statut d'institution permanente au service de la société et de son développement.

Les objectifs visés par le Musée national du Burkina Faso à travers ce concours sont entre autres de :

- définir l'identité visuelle du Musée national du Burkina Faso à travers ses missions ;
- susciter l'intérêt autour du Musée national du Burkina Faso.

Les propositions de logotype devront impérativement respecter les contraintes suivantes :

- être en monochrome ou en polychrome ;
- être reproductible tout en garantissant une qualité optimum pour la version noir et blanc. Une attention soutenue sera donc portée sur la lisibilité du logotype en absence d'information colorée ;
- être transposable sur différents supports promotionnels (exemple du format PNG).

Le slogan doit mettre en évidence une meilleure compréhension de la protection et de la promotion du patrimoine culturel. Il doit répondre aux critères suivants, à savoir :

- Refléter l'image et les missions du Musée national du Burkina Faso dans son rôle de conservation et de valorisation des témoins matériels et immatériels des différentes communautés burkinabè.
- être rédigé en français.

III. Conditions de participation

Peut prendre part à ce concours, toute personne physique ou morale ayant des compétences dans le domaine de l'art graphique ou dans tout autre domaine similaire.

IV. Dossier de candidature

Le dossier de chaque candidat(e) au présent concours doit comporter ses réalisations suivantes :

- un document d'identité ;
- un logotype en version numérique (JPEG et PNG) en faisant ressortir les différentes déclinaisons du logo sur des supports et en version noir et blanc ;
- un commentaire explicatif du logo ;
- un slogan ;
- un commentaire explicatif du slogan ;

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) est prié(e) d'envoyer sa proposition de logo et/ou sa proposition de slogan à l'adresse mail mise en place à cet effet : **logomuseenationalbf@gmail.com** ou au Musée national du Burkina Faso sis à Dassasgho (Ouagadougou, Arrondissement 10, Secteur 43) non loin de l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulles de 09h00 à 15h00 TU.

V. Critères de sélection

Les propositions seront sélectionnées selon les critères suivants :

- la création artistique ;
- la qualité visuelle : graphisme, couleurs, polices de caractères, etc. ;
- l'originalité : le logo du Musée national du Burkina Faso ne devra pas être une déclinaison d'un autre logotype ;
- la lisibilité : le logo devra être lisible, c'est-à-dire facilement reconnaissable et mémorisable ;
- l'unicité et la simplicité : ces aspects devront permettre d'ancrer plus facilement le logo dans la mémoire du public, et donc de l'identifier plus vite.

VI. Jury

Les propositions de logotype et de slogan seront soumises à un jury qui est composé de personnes désignées par la Directrice Générale du Musée national. Si

aucun dossier n'est retenu par le jury, la Direction Générale se réserve le droit de relancer un nouvel appel à concours.

VII. Prix

En plus des attestations de participation, les lauréats recevront, sous réserve de la signature d'un contrat avec le Musée national du Burkina Faso, les prix suivants :

Meilleur logo : 350 000 FCFA

Meilleur slogan : 150 000 FCFA

VIII. Droits

- Les droits d'utilisation du logo et du slogan seront transférés en totalité au Musée national du Burkina Faso.
- Toutes les œuvres retenues dans le cadre de ce concours deviendront la propriété exclusive du Musée national du Burkina Faso.
- Le Musée national du Burkina Faso peut, au besoin, apporter quelques retouches aux œuvres retenues (logo et slogan).
- Toute personne qui adresse une proposition de logo et /ou de slogan reconnaît qu'elle est l'auteur ; (elle certifie que sa proposition de logo et/ou de slogan ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit).

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tout besoin d'informations complémentaires, veuillez contacter le Musée national du Burkina Faso par :

Téléphone : +226 73 42 36 63 / 75 38 39 38 / 78 88 31 90

Mail : museenationalbf62@gmail.com

IX. Calendrier

La date limite de dépôt des propositions et du texte explicatif devant accompagner le logo est fixé au plus tard le 14 mai 2021 à minuit (00H00). Tout dossier reçu au-delà de ce délai ne pourra pas être pris en compte dans ce concours.

Fait à Ouagadougou, le 15 avril 2021.

 **Directrice Générale**

Rasmita MAÏGA/SAWADOGO